CIRCUIT DUBAÏ 10 JOURS

DUBAI BEACH

SAFARI 4 * 4 DESERT

DUBAI NIGHT CITY

VOLS +HOTELS 4 *+EXCURSIONS

A partir de 2195 € *

Du 21 au 30 mars 2021

Du 04 au 13 Avril 2021

Du 19 au 28 septembre 2021
Du 14 au 23 novembre 2021
Du 05 au 14 décembre 2021

**Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*
***pour le mois de mars, il y a un jour libre en moins dans le programme*
Enfant : de 2 à 12 ans : 15 %
**Supplément par adulte en chambre simple : 350,00 €*

WWW.MARINES-VOYAGES.COM
9 AVENUE SALVADOR ALLIENDE.
97419 LA POSSESSION
N° IMMATRICULATION : IM974120018
SIRET 75407425000020 APE 7911 Z RCS SAINT-DENIS

* SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ À LA RESERVATION

Jour 1 REUNION / MAURICE / DUBAI

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Roland Garros.
Assistance aux formalités d'enregistrement et d'embarquement, puis décollage à destination de Dubaï via Maurice, diner et nuit à bord.

Jour 2 DUBAI

Petit déjeuner dans l'avion. Arrivé à DUBAI dans la matinée, accueil par votre guide francophone, puis nous commencerons par une demi-journée de visite guidée. Vous aurez l'occasion de découvrir la métropole spectaculaire et animée de Dubaï. La ville, développée à partir d'un petit village de pêcheurs à Dubaï Creek, se présente aujourd'hui comme une métropole glamour dans le golfe Arabique. Les gratte-ciel distinctifs et les gigantesques centres commerciaux impressionneront chaque visiteur.

En route, arrêt photo devant l'impressionnante Grande Mosquée de Jumeirah. Construite dans la tradition médiévale des Fatimid, cette structure en pierre est un hommage à l'architecture islamique moderne.

**Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*
***pour le mois de mars, il y a un jour libre en moins dans le programme*
**Enfant : de 2 à 12 ans : - 15 %*
**Supplément par adulte en chambre simple : 350,00 €*

Continuation la zone de la vieille ville de Dubaï. Vous allez tout apprendre, sur l'histoire locale et la géographie de la ville en visitant le Musée de Dubaï, situé dans l'ancienne forteresse d'Al Fahidi.
Suivra un autre temps fort : vous allez utiliser les taxis maritimes locaux appelés « Abras », pour traverser le « Creek » de Dubaï. Profitez de la vue spectaculaire de la ville tout en se dirigeant vers Deira, où vous serez heureux d'observer la grande variété d'épices exotiques dans le fameux Souk des épices. Vous pourrez vous procurer un souvenir unique à prix abordable lorsque vous visiterez le Souk d'or.

Ensuite direction Jumeirah pour un arrêt photo de l'hôtel Burj Al Arab, puis passage à l'Hôtel Atlantis situé sur le célèbre archipel de Palm Jumeirah, qui donne sur le golfe.
Déjeuner en ville.

Transfert à l'hôtel pour déposer vos affaires et vous reposer.

Dans l'après-midi, vous visiterez le célèbre « Mall of the Emirates », qui a un important signe distinctif : sa pente de ski en salle couverte, la première au Moyen-Orient, Ski Dubaï. Avec l'une des plus grandes stations de ski au monde, « le Mall of the Emirates » cherche à se différencier des autres centres, récemment construits à Dubaï, et dans les Émirats environnants.
Dans la soirée, transfert pour un dîner croisière à bord d'un boutre Arabe traditionnel « Creek ». Après la croisière, transfert à votre hôtel.
Nuitée à Dubaï.

Jour 3 DUBAI

Petit déjeuner à l'hôtel, journée libre pour profiter de la ville à votre rythme.
Nuit à l'hôtel.

Jour 4 DUBAI

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Départ pour une demi-journée shopping au « Dubaï Mall ».

Sur le chemin, vous passerez par la région de Burj Khalifa.
La région est la pièce maîtresse du développement urbain le plus prestigieux de la région du Golfe jusqu'à nos jours avec la plus haute tour du monde. Burj Dubaï rayonne avec une série d'ellipses au centre du ciel et une tour résidentielle englobant, commerce, hôtel, divertissement en plus du plus grand centre commercial «Dubaï Mall ».

Temps libre pour faire des achats.
Avec plus de 1 200 magasins et une multitude d'attractions de calibre mondial ; entre autre le premier magasin des Galeries Lafayette dans la région du Moyen-Orient, la maison de mode principal de France et l'un des 100 premiers détaillants mondiaux. Le centre commercial de Dubaï est en train de révolutionner l'expérience de magasinage moderne. Le centre commercial de Dubaï est un endroit où un souk d'or du XXIe siècle contraste avec un aquarium de classe mondiale. Visiter l'intérieur du Dubaï Mall est une expérience hors du commun.

Avant le déjeuner, une montée au sommet de BURJ KHALIFA s'impose (excursion incluse), avant de profiter du déjeuner autour des fontaines musicales du centre commercial de DUBAI. Un spectacle unique !
Dans l'après-midi, vous participerez à un safari dans le désert. Vous allez parcourir avec des véhicules 4 x 4 confortables climatisés l'interminable et spectaculaire désert de sable.
En soirée vous arriverez à un camp traditionnel de Bédouins où un diner barbecue vous sera servi au crépuscule et au rythme de la musique arabe traditionnelle, une expérience inoubliable.
En fin de soirée, vous retournerez à votre hôtel. Nuit à Dubaï.

Jour 5 DUBAI

Petit déjeuner à l'hôtel, journée libre pour profiter de la ville à votre rythme.
Nuit à l'hôtel.

Jour 6 DUBAI/ABU DHABI/DUBAI

Petit-déjeuner à l'hôtel puis vous prendrez la direction d'Abu Dhabi.

En arrivant, tour de ville d'une des métropoles les plus modernes du golfe arabique : Abou Dhabi, le plus grand Etat entre les sept Emirats Arabes Unis. Abou Dhabi, ville dite "Père de la Gazelle", est aussi la capitale du pays. Vous commencerez par la Grande Mosquée de Sheikh Zayed, la plus grande Mosquée des Emirats Arabes Unis. Elle compte quatre minarets de 107 mètres de haut, quatre-vingt-deux dômes de sept

tailles différentes. Pour les aménagements intérieurs les meilleurs artisans d'art ont été rassemblés : d'Iran pour les tapis, d'Inde, et d'Allemagne....

Nous continuerons notre tour de ville en nous dirigeant vers le Vieil Abou Dhabi, nous passerons auprès de la Fondation Culturelle (actuellement en rénovation), puis nous contemplerons le plus vieux bâtiment en ville, le palais d'Al Husn de l'extérieur.

Nous nous arrêterons à l'Héritage Village, qui abrite un petit musée et dépeint les activités quotidiennes traditionnelles de la communauté arabe avant la découverte du pétrole.
Un déjeuner vous sera servi dans un restaurant local.

La partie restante de l'après-midi sera consacrée à la visite du célèbre projet géant de l'île de Saadiyat où le Musée du LOUVRE et des musées GUGGENHEIM sont construits pour compléter l'image de Abou Dhabi comme ville culturelle. La tournée continuera vers la célèbre île Yas, qui abrite le circuit de Formule 1. YAS et le premier parc d'attraction de Ferrari dans le monde. Un parc d'attraction impressionnant, le plus grand parc couvert avec air conditionné dans le monde avec un énorme panneau rouge FERRARI comme point de repère.
Diner et nuit à Dubaï.

Jour 7 DUBAI

Petit déjeuner à l'hôtel, journée libre pour profiter de la ville à votre rythme.

Nuit à l'hôtel.

Jour 8 DUBAI - SHARJAH

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Votre journée débutera par un tour de ville de Sharjah, qui est connue pour être la « capitale culturelle des Emirats ».
Vous visiterez le Musée des civilisations islamiques de Sharjah, le premier de ce genre dans les Émirats Arabes Unis. Il a ouvert en 1987 comme le Souk al-Majarrah qui est devenu rapidement un point de repère populaire. Sa particularité la plus remarquable est son dôme central majestueux, doré, décoré à l'intérieur par une mosaïque complexe représentant le ciel nocturne et les signes du zodiaque.

Arrêt au célèbre Souk Al Arsa, le plus ancien souk aux Émirats arabes Unis. L'un des points forts d'aujourd'hui est la visite du magnifique Souk bleu, où plus de 600 marchands locaux exposent leurs marchandises.
Retour à l'hôtel.
Déjeuner.
Après-midi libre.
Nuit à l'hôtel.

Jour 9 DUBAI

Petit déjeuner à l'hôtel, journée libre pour profiter de la ville à votre rythme.
Nuit à l'hôtel.

Jour 10 DUBAI/MAURICE/REUNION

Petit déjeuner à l'hôtel. Transfert à l'aéroport, envol en direction de la Réunion via Maurice, arrivée à la Réunion en fin de journée.

Fin de nos prestations.

INFOS :
Pour des raisons techniques le sens du circuit ou l'organisation des visites peut être inversé ou modifié, mais sera néanmoins respecté.

LE PRIX COMPREND :

Le vol REUNION/MAURICE/DUBAI
Le vol DUBAI/MAURICE/REUNION
L'assistance d'un interlocuteur local
L'accueil et l'assistance à l'arrivée du groupe.
Les transferts sur place.
L'hébergement en hôtels de Catégorie 4 Étoiles, sur la base de la chambre double avec baignoire ou douche ou Similaires.
Le repas selon le circuit
Les taxes et services hôteliers.
Les visites et excursions citées au programme,
Les droits d'entrées dans les sites et monuments (musées, etc…).
Le transport en autocar avec air conditionné.
Les services de guides accompagnateurs francophones professionnels selon le programme.
Une réunion de présentation du voyage destinée aux futurs participants avant le départ.
Les assurances : assistance/rapatriement et dommages aux bagages.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les boissons
Les pourboires
Les dépenses personnelles

Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Possession
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018
GARANTIE FINANCIERE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries – CS 41177 – 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription.
Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinés Voyages ne pourra pas être responsable.
L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;
Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.
L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.
MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire, La responsabilité de Marinés Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.
Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.
Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.
Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.
Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.
Marinés Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.
En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.
Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.
Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.
La réservation ne garantie pas le prix du billet.
Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.
Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.
Marinés Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.
Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :
TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.
Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.
Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.
Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.
Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.
Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.
En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.
En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.
En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.
Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.
Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :
Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers
- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)./Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)./Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un a interlocuteur , si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants
Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre…), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage
Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.
Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.
Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.
Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.
Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.
- Transport :
- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.
- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :
Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.
Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL*Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ
25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ
50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ
75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ
90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ
100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ
Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.
Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.
Cette demande auprès du foumisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.
Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.